

Chèque
AVANTAGES

**LE CRÉDIT MUTUEL
EST PARTENAIRE
DE VOTRE ASSOCIATION.
PROFITEZ-EN !**

**POUR NOUS
REJOINDRE,
RIEN DE PLUS
SIMPLE.**

- Contactez la caisse de Crédit Mutuel la plus proche.
- Appelez le 0 800 800 480 (Appel gratuit depuis un poste fixe)
- Connectez-vous sur <http://offres-ce.creditmutuel.fr>
- Flashez le code avec votre mobile*

* Coût de connexion à l'internet mobile selon votre opérateur.



Cachet de la Caisse de Crédit Mutuel

Annoncesur : Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre affiliée à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel, Société Coopérative à forme de société anonyme au capital de 2 084 960 080 euros, 34 rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés B 588 505 354 et au registre national des intermédiaires d'assurances N° ORIAS 07 003 758, contrôlée par la Commission Bancaire, 31 rue Croix-des-petits-champs, 75001 PARIS. Édition février 2014 - Réf. 150811

Crédit Mutuel



Associations



**LE CRÉDIT MUTUEL EST PARTENAIRE
DE MON ASSOCIATION.
ET ÇA, ÇA CHANGE TOUT.**

Grâce au partenariat entre le Crédit Mutuel et mon association, je bénéficie d'offres exclusives.

Crédit Mutuel

LE CRÉDIT MUTUEL, LA BANQUE DES ASSOCIATIONS

Vous êtes passionné de sport ? De culture ? Vous êtes tourné vers les autres ? Vous ou vos enfants êtes membres d'une association ?
ÇA CHANGE TOUT !

**PROFITEZ PERSONNELLEMENT
DES AVANTAGES OFFERTS PAR LE CRÉDIT MUTUEL.**

50 €
POUR VOUS⁽¹⁾

**OFFERTS SUR VOTRE LICENCE OU COTISATION ANNUELLE.
EN PLUS, VOUS PROFITEZ D'UNE OFFRE
DE BIENVENUE EXCLUSIVE**



**BÉNÉFICIEZ DE NOTRE OFFRE DE BIENVENUE
ET FAITES-EN PROFITER VOTRE ASSOCIATION.**

50 €
POUR VOTRE ASSOCIATION⁽²⁾

**CHAQUE FOIS QU'UN DES LICENCIÉS OU ADHÉRENTS
FAIT VALOIR SON CHÈQUE AVANTAGE
ET DEVIENT CLIENT DU CRÉDIT MUTUEL.**



(1) Sous réserve de la conclusion d'une convention de partenariat entre votre association et le Crédit Mutuel du Centre. Les 50 € de l'adhérent seront versés pour toute ouverture d'un Eurocompte ou d'un livret au sein d'une Caisse de Crédit Mutuel du Centre, sur présentation d'un justificatif et à hauteur du coût réel de la licence ou de la cotisation annuelle sans excéder 50 €. Offre soumise à conditions valable sous réserve d'acceptation par la Caisse de Crédit Mutuel du 01/01 au 31/12/2014. (2) Sous réserve de la conclusion d'une convention de partenariat entre votre association et le Crédit Mutuel du Centre. Pour toute ouverture d'un livret ou d'un Eurocompte par un adhérent de votre association, votre association recevra un chèque de 50 € sur un compte ouvert dans une Caisse de Crédit Mutuel du Centre. Offre soumise à conditions valable sous réserve d'acceptation par la Caisse de Crédit Mutuel du 01/01 au 31/12/2014.

**ADHÉRENT, ÉCONOMISEZ
50 EUROS⁽¹⁾ SUR VOTRE
LICENCE OU COTISATION**

Nom de l'adhérent :

.....

Nom de l'association ou club sportif :

.....

.....

(1) Sous réserve de la conclusion d'une convention de partenariat entre votre association et le Crédit Mutuel du Centre. Les 50 € de l'adhérent seront versés pour toute ouverture d'un Eurocompte ou d'un livret au sein d'une Caisse de Crédit Mutuel du Centre, sur présentation d'un justificatif et à hauteur du coût réel de la licence ou de la cotisation annuelle sans excéder 50 €. Offre soumise à conditions valable sous réserve d'acceptation par la Caisse de Crédit Mutuel du 01/01 au 31/12/2014.

**ASSOCIATION,
50 EUROS⁽²⁾ OFFERTS À :**

Nom de l'association ou club sportif :

.....

.....

Nom de l'adhérent :

.....

(2) Sous réserve de la conclusion d'une convention de partenariat entre votre association et le Crédit Mutuel du Centre. Pour toute ouverture d'un livret ou d'un Eurocompte par un adhérent de votre association, votre association recevra un chèque de 50 € sur un compte ouvert dans une Caisse de Crédit Mutuel du Centre. Offre soumise à conditions valable sous réserve d'acceptation par la Caisse de Crédit Mutuel du 01/01 au 31/12/2014.